

L'architecture du couvent des Célestines de Namur, 1631-1998

Julie PIRONT*

En l'an 1602, Victoire Fornari fonde l'Ordre des Annonciades célestes ou Célestines en l'honneur de la Vierge. Basée sur la règle de saint Augustin, la règle des Célestines se caractérise par le vœu d'une clôture sévère et les trois vœux religieux – pauvreté (individuelle), chasteté, obéissance. Le nombre de religieuses au sein de la communauté pouvait s'élever jusqu'à trente-trois religieuses et sept converses. Les Célestines sont aussi surnommées les Filles bleues en raison du scapulaire et du manteau d'un bleu « céleste » qu'elles portent sur une robe blanche.

D'Italie, l'Ordre s'étend en France puis dans nos régions où sept couvents sont bâtis durant le XVII^e siècle¹. Le couvent de Pontarlier (Bourgogne) fonde la première maison « belge », à Tournai (1624). Ensuite, une deuxième communauté est fondée à Liège, dans le quartier de l'Île. Celle-ci fonde à son

* Cet article est issu de notre mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie. J. PIRONT, *L'architecture des couvents de Célestines en Belgique*, Louvain-la-Neuve, 2006-2007, réalisé sous la direction du professeur Philippe BRAGARD. Nous remercions chaleureusement ce dernier pour la relecture du présent article, ainsi que le cabinet d'architectes « Atelier de l'Arbre d'Or » pour les plans récents du couvent, Jacky Marchal et Emmanuel Bodart. Adresse de l'auteur : Rue Saint-Clair, 7 - 4960 Malmedy.

1. ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (A.É.L.). Fonds des Célestines, n° 2, « Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin », [XVII^e siècle]. – F. MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631, livre II, chap. I et IX. Archives Générales du Royaume (A.G.R.), Bruxelles. – A.É.L. Fonds des Célestines, n° 64, « Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciade céleste de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège », 1738-1794. – [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre de l'Annonciade céleste dans la ville de Liège », [1746-1747]. Section des Manuscrits, n° 19612, fol. 472 et suiv. Bibliothèque Royale (B.R.), Bruxelles. – Par la couleur de leur vêtement, les Annonciades célestes se distinguent de l'ordre français des Annonciades ou Sœurs Rouges. Chanoine WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique (du comté et) du diocèse de Namur*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 8, 1863-1864, p. 402. – P. FOURNIER, *Annonciades célestes*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, Paris, 1924, col. 410. – T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Liège, 1926, t. 2, p. 299. – I. BARGALLO, *Annunziate turchine o celesti*, dans *Dizionario degli istituti di perfezione*, Rome, 1974, vol. 1, col. 668-670. – Ph. BRAGARD, *Un joyau caché : le couvent des Célestines*, dans *Confluent*, Namur, 1985, n° 128, p. 31. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines*, coll. *Monasticon, Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, vol. 28, Bruxelles, 2000, p. 10-12.

tour le couvent de Huy (1637). Ailleurs, d'autres fondations voient le jour à Mons (1628), à Namur (1631) et à Tongres (1640-1677) dont la communauté déménagera à Liège, au faubourg d'Avroy (1677), après l'incendie de son cloître lors d'un conflit armé².

Sur le territoire de la Belgique actuelle, tous les couvents de Célestines ont disparu à la fin du XVIII^e ou au début du XIX^e siècle³. L'aile centrale du couvent de Namur est le dernier témoin architectural du passage des Célestines chez nous. Classée et récemment rénovée, cette aile est désormais affectée à un cabinet ministériel.

Localisation

Fondé en 1631 par des Annonciades célestes issues des couvents de Liège-Ille et de Nancy (France), le couvent de Namur était installé sur le territoire du comté et du diocèse de Namur. À l'époque, le comté de Namur était placé sous l'autorité de la gouvernante générale des Pays-Bas, l'archiduchesse Isabelle (1621-1633), veuve depuis dix ans⁴.

Le couvent des Célestines de Namur fut établi dès sa fondation dans le quartier de la Petite Herbatte, au nord-est de la ville et était compris dans la paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste⁵. Les religieuses bâtirent un ensemble conventuel *ex nihilo* de 1635 à 1658 entre les rues du Lombard et de l'Étoile. Le 22 mai 1784, l'ordre des Annonciades célestes fut supprimé par l'empereur Joseph II (1780-1790). Les religieuses quittèrent leur couvent le mois suivant⁶.

Une aile du couvent des Célestines de Namur subsiste encore aujourd'hui et a donné son nom à l'actuelle place des Célestines.

2. [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 472 et suiv. – T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, p. 299. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 10-11.

3. M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 11.

4. À la mort d'archiduchesse, le comté de Namur resta sous l'autorité espagnole de 1580 à 1714, date à laquelle il passa aux mains des Hollandais puis des Habsbourg d'Autriche. – J. B. DE MARNE, *Histoire du comté de Namur*, Bruxelles, 1781, p. 509. – P. PARENT, *L'architecture des Pays-Bas méridionaux (Belgique et Nord de la France) aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris et Bruxelles, 1926. – Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, pp. 31-33. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 69.

5. F. JACQUES, *Namur en 1784 : paroisses, rues, immeubles, propriétaires et essais de reconstitution d'un plan parcellaire*, coll. *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Namur*, vol. 60, Namur, 1980, p. 133.

6. Chanoine WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique*, pp. 402-403. – F. COURTOY, *Les projets d'embellissement de Namur sous la domination française (1797-1813)*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 1909, t. 28, p. 303. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, pp. 69-71.

Histoire du couvent et de ses bâtiments

La fondation

Après des tentatives infructueuses à Bruxelles, à Malines et à Louvain en 1628, les Célestines de Liège-en-Ile se tournèrent vers la ville de Namur. Elles furent aidées dans leur entreprise par monsieur Le Beau⁷, un habitant de Namur. Celui-ci leur dénicha, dans la petite Herbatte du bourg de Houyoul, une *belle et spacieuse maison, très propre et très commode*. La mère supérieure acquit cette demeure auprès de Pierre d'Amant⁸, seigneur de Hingeon, au prix de 1000 écus en février 1630⁹. Les Célestines y envoyèrent six fondatrices : deux issues du couvent de Liège-en-Ile et quatre du couvent de Nancy¹⁰.

Peu après leur installation, le Conseil privé protesta contre cette fondation. L'archiduchesse Isabelle n'avait en effet pas accordé son autorisation aux religieuses. En outre, l'installation d'un couvent exempté des impôts ne représentait aucun profit pour les caisses communales. Le chapitre de Notre-Dame ainsi que les frères Récollets ne tardèrent pas à se joindre aux opposants. Ceux-ci craignaient une concurrence supplémentaire qui attirerait les fidèles ou d'éventuels donateurs. Mais les Célestines gagnèrent leur combat grâce à l'appui des sœurs de Nancy et de Charles IV de Lorraine (1625-1675) qui intercédèrent en leur faveur auprès de l'Infante d'Espagne¹¹. Les lettres d'autorisation furent accordées le 27 mai 1631 et furent renforcées par une approbation officielle de Philippe IV le 21 juin de la même année¹². Les sœurs pouvaient

7. [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 57. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70. Monsieur Le Beau était le père d'une des religieuses liégeoises.

8. Pierre d'Amant était le fils de Juste d'Amant, gouverneur de Courtrai. ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR (A.É.N.). Fonds de la Haute Cour de Namur (1352-1796), n° 97, 1630, fol. 12 r°-v°.

9. A.É.N. Fonds de la Haute Cour de Namur, n° 97, 1630, fol. 12 r°-v°.

10. [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 57 et 65. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70. Les sœurs arrivèrent à Namur en 1630 et non en 1633 comme le prétend G. F. GALLIOT, *Histoire générale et civile de la ville et de la province de Namur*, vol. 3, Namur, 1788, p. 257.

11. A.É.N. Archives des Etats, n° 3514, 1658-1659. — ARCHIVES GÉNÉRALE DU ROYAUME, Bruxelles. Fonds du conseil privé espagnol, n° 1127, mars-août 1630. — [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 67. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70.

12. A.É.N. Fonds ville de Namur, n° 268, « Plan terrier du couvent des Célestines », 1769. — J. B. DE MARNE, *Histoire du comté de Namur*, p. 509. — Chanoine WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique*, p. 403. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70. La lettre d'autorisation du roi est publiée dans J. BROGNET, S. BORMANS et D. BROUWERS, *Cartulaire de la commune de Namur, 1621-1669*, t. 5, Namur, 1922, pp. 64-65.

désormais faire bâtir leur chapelle et former la clôture et poser les grilles dans le parloir¹³.

En 1633, à peine installées, les religieuses namuroises collaborèrent à la fondation d'un nouveau couvent en France, à Mézières¹⁴.

Un siècle et demi de vie conventuelle (1635-1784)

L'an 1635, les Célestines commencèrent de gros travaux d'aménagement dans leur maison. La construction fut financée par la vingtaine de dots qui afflua avec l'arrivée de dix-neuf nouvelles recrues avant 1650¹⁵. Pour pouvoir ériger un vaste ensemble conventuel, la communauté acquit d'abord le terrain voisin de la famille Ponty puis, en 1647, la maison Gaiffier située près du Pont-Spalar et du Houyoux¹⁶. Ces deux propriétés sont visibles sur le plan de Jan Blaeu de 1649 (ill. 1), mais le couvent n'est pas représenté.

Situé rue du Lombard et longeant le Houyoux, le couvent fut achevé en 1658. Il comportait trois ailes disposées en U (ill. 2).

En 1650, les soeurs reçurent un don de vitraux, mais leur localisation demeure inconnue¹⁷. En 1658, une facture du verrier Godefroy Lambot précise que ces vitraux étaient décorés de médaillons et d'inscriptions¹⁸.

Admises officiellement en 1631 au nombre de vingt religieuses, les Célestines demandèrent à pouvoir accueillir trente-trois sœurs et sept converses, comme leur règle l'autorisait. L'accord du roi d'Espagne suivit rapidement celui du magistrat de Namur¹⁹.

13. [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 67.

14 [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 477. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70. Le couvent de Mézières perdura jusqu'en 1792.

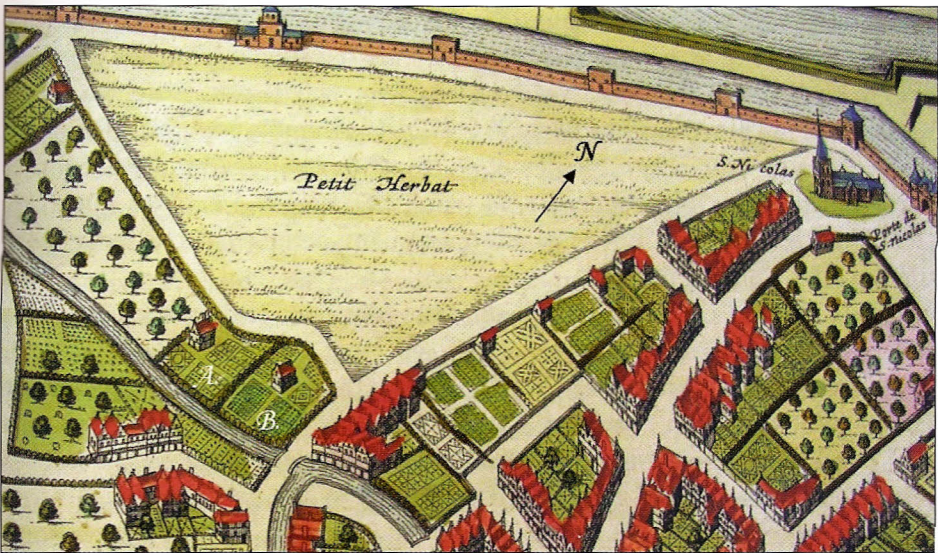
15. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 32.

16. Une des deux propriétés fut désignée par les magistrats de la ville, tandis que l'autre fut achetée par les sœurs et s'étendait sur une superficie d'un journal. C'est sur cette seconde portion que les Célestines bâtirent leur église et leurs parloirs. A.É.N. Fonds ville de Namur, n° 268, « Plan terrier du couvent des Célestines », 1769. — A.É.N. Fonds de la Haute Cour de Namur (1352-1796), n° 97, 1630, fol. 12 r°-v°. — J. BROGNET, S. BORMANS et D. BROUWERS, *Cartulaire*, p. 64. — H. DE-MEULDRE, *Le développement de la ville de Namur des origines au début des temps modernes*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 67, 1953-1954, p. 144.

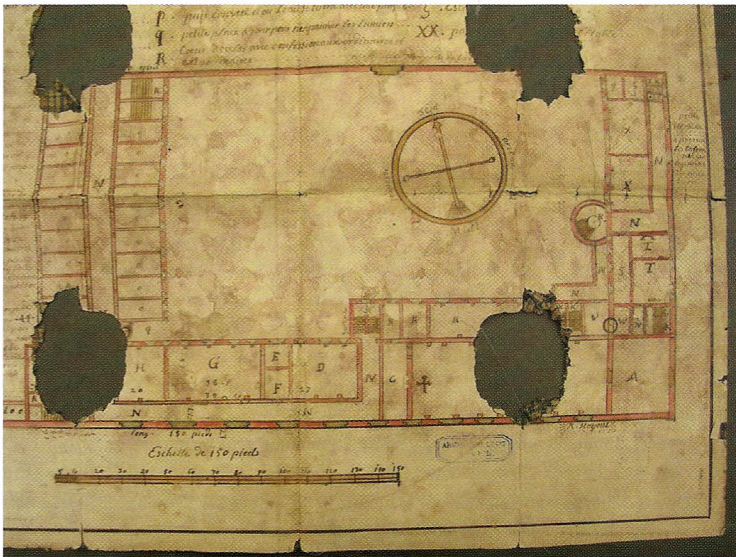
17. A.É.N. Fonds ville de Namur, première section, n° 243, 1650. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 74.

18. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33.

19. J. BROGNET, S. BORMANS et D. BROUWERS, *Cartulaire*, p. 64.



Ill. 1. Namur, plan de la ville, détail du quartier nord-est de la Petite Herbatte, publié dans l'ouvrage de Johannes Blaeu, 1649. [Jan BLAEU, *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicae regiae, ad praesentis temporis faciem expressum*, Amsterdam, 1649, non paginé.] Légende : A. Propriété Ponty, B. Propriété Gaiffier.



Ill. 2. Namur, couvent des Célestines, croquis du rez-de-chaussée, fin du XVII^e siècle, échelle graphique de 150 pieds. (A.É.N. Fonds archives ecclésiastiques de la Province de Namur, n° 3513).
Légende : B. Eglise, C. Sacristie des estrangers, D. Chapitre, G. Refectoir, H. Cuisine, I. Chambre à farine, K. Montées, O. Cellules, P. Puits couvert d'où l'eau se tirera avec une pompe, R. Chœur d'embas pour les confessions ordinaires et extraordinaires, S. Parloir intérieur, T. Parloir des estrangers et chambre de la servante, X. Infirmerie, Y. Apotic[aire], Z. Esta[ble]

En 1662, les sœurs firent *mesurage de leur maison et heritage jointans d'orien* (à l'est) *à la petite Herbatte, de midy* (au sud) *au Ruiseau de Houyoul, d'occident* (à l'ouest) *au moulin et jardins des Dames Blanches, et de septentrion* (au nord) *aux ramparts de la ville*. L'ensemble couvrait un bonnier, trois journaux, cinq verges petites et douze pieds (soit environ un hectare et demi) et était ceint d'une muraille sur tout le périmètre²⁰. La même année, les Célestines furent autorisées à amortir leurs quatre petites maisons moyennant une taxe de 1500 florins²¹.

En 1673, les Célestines durent supporter le voisinage de casernes, situées à l'est du couvent²².

Quatre années plus tard, la communauté namuroise recueillit une sœur du couvent de Tongres qui venait d'être incendié avec le reste de la ville.

Lors des sièges de Namur par les Français en 1692 et les Anglo-bataves en 1695, la communauté fut obligée de quitter sa clôture, car elle était trop exposée au tir. Le couvent fut touché par de nombreux boulets lors du bombardement de la ville²³. De plus, l'armée française réquisitionna une partie du couvent pour y installer un hôpital militaire et y soigner des soldats atteints de dysenterie²⁴. Les religieuses quittèrent leur couvent pour éviter d'être contaminées et se réfugièrent dans d'autres couvents de l'ordre²⁵. L'armée éleva également des casernes de cavalerie dans le jardin des religieuses.

Mais les Célestines ne l'entendaient pas de cette manière. Sur leurs vives protestations, Louis XIV les dédommagea d'une rente s'élevant à 60 livres de France par an. Cependant, la communauté ne toucha cet argent qu'une seule fois au cours des années qui suivirent. Perdant patience, elles exigèrent la restitution de leur terrain auprès du magistrat de la ville et de Maximilien Henri de Bavière (1712-1714). En 1713, la communauté récupéra une partie de son

20. A.É.N. Fonds ville de Namur, n° 268, « Plan terrier du couvent des Célestines », 1769. — Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33.

21. J. BROGNET, S. BORMANS et D. BROUWERS, *Cartulaire*, p. 64.

22. F. COURTOY, *Les projets d'embellissement*, p. 304. Selon la reconstitution du plan de Namur à la fin du XVII^e, les casernes se situeraient au nord de l'ensemble conventuel. H. DEMEULDRE, *Le développement de la ville de Namur*, pl. XIV, fig. 16.

23. [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 317 et 328. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70.

24. A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, 1630. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70.

25. Cinq d'entre elles se réfugièrent au couvent de Liège-en-Ile. [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre », fol. 321. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70.

jardin et fut dédommée financièrement pour le reste²⁶. L'année suivante, Robert Marete, bourgmestre de la ville, fit reconstruire à ses frais un mur de clôture en pierre long de 530 pieds. Les travaux durèrent de juillet à novembre 1714 et le prix de l'entreprise s'éleva à 2000 florins²⁷.

En 1726, la communauté fit construire une voûte sur le Houyoux ainsi que quatre petites maisons joutant au nord leurs parloirs, rue du Lombard²⁸. Pour faire place aux nouvelles maisons, une partie de l'aile orientale (soit l'infirmerie, la pharmacie et l'étable) fut démolie²⁹. Les quatre maisons furent construites selon de nombreuses prescriptions. Ces quatre habitations devaient être de taille égale et occuper tout le terrain au nord des parloirs. Les façades comme la muraille côté caserne seraient construites en brique. En outre, elles comporteraient chacune une cave de sept pieds de haut et de solides fondations. Comportant deux étages, chaque maison disposerait d'un escalier et d'une rampe à balustrade en bois³⁰. Une boutique occuperait une partie du rez-de-chaussée, en façade sans doute. L'entrepreneur était aussi chargé de réaliser pour chacune *un bon comble* recouvert d'ardoises. Huit cheminées au rez-de-chaussée et douze à l'étage chaufferaient les quatre habitations³¹. Cinq puits alimenteraient l'ensemble en eau potable et permettraient d'évacuer les eaux usées. Des croisées de menuiserie et des vitres seraient posées sur les fenêtres à croisée. Les ancrs, barreaux et autres ferrailles comme les travaux de menuiserie (portes, châssis...) seraient également à la charge de l'entrepreneur³². Louées à des particuliers, ces maisons augmentèrent les revenus de la communauté³³.

26. M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70, d'après A.É.N. Fonds Ferdinand Courtoy, n° 499, 1714 ; Fonds de la ville de Namur, I^e section, n° 307, 1712-1713 ; A.G.R., Bruxelles. Conseil d'État de Maximilien Henri de Bavière, n° 105, 1713.

27. M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 70, d'après A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, 1630.

28. A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, 1726-1727. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

29. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33.

30. A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, 1726-1727. L'acte mentionne des escaliers *garnis de leur balle et piliers tournés*. Nous en avons conclu qu'il s'agissait d'une rampe à balustrade.

31. A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, 1726-1727. Les cheminées à l'étage seront faites *à l'italienne avec leur jambage de pierre de taille faite en console*.

32. A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, 1726-1727.

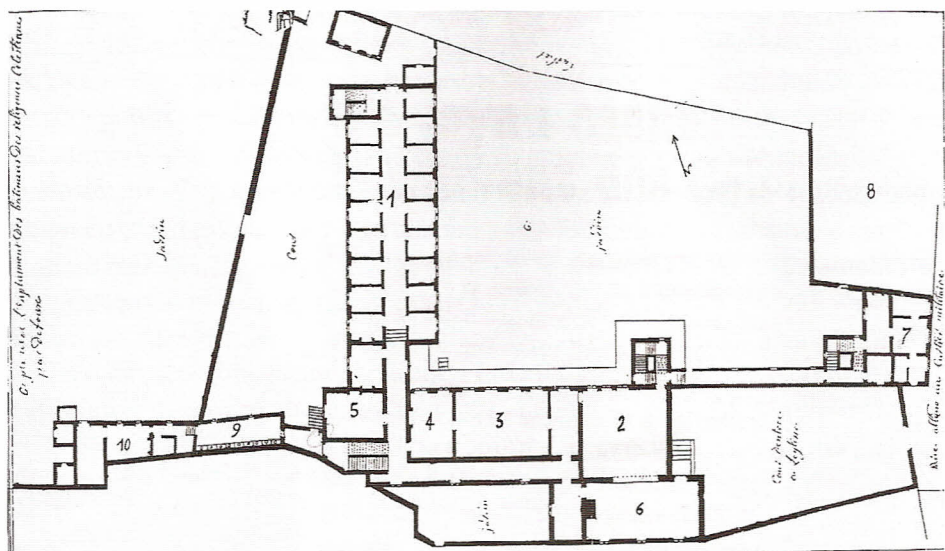
33. Les Célestines remportèrent en 1747 le procès qui tentait de leur enlever ces quatre maisons pour raison de défaut d'amortissement. M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

Le second plan conservé du couvent a été dressé en 1769 par le maçon Defoux et le charpentier Gérard (ill. 3)³⁴.

Comme tous les autres monastères contemplatifs, le couvent des Célestines de Namur fut supprimé le 22 mai 1784, suite au décret de l'empereur Joseph II. Les onze sœurs de chœur et les quatre sœurs converses évacuèrent le 15 juin de la même année³⁵.

Les réaffectations successives et leurs aménagements

Entre 1783 et 1793, le couvent servit essentiellement d'annexe aux casernes voisines. Dans un premier temps, une boucherie militaire y fut installée³⁶. En



Ill. 3. Namur, couvent des Célestines, plan du rez-de-chaussée, par les architectes Defoux et Gérard, 1769. [A.É.N. Fonds de la ville de Namur, I^e section, n^o 268, « Plan terrier du couvent des Célestines », 1769, publié par Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33]. Légende : 1. Aile des cellules, 2. Salle capitulaire, 3. Réfectoire, 4. Cuisine, 5. Boulangerie, 6. Église, 7. Parloir, 8. Emplacement des maisons louées, 9. Latrines, 10. Étables.

34. A.É.N. Fonds de la ville de Namur, I^e section, n^o 268, « Plan terrier du couvent des Célestines », 1769. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 74.

35. F. COURTOY, *Les projets d'embellissement*, p. 305. – G. F. GALLIOT, *Histoire générale et civile de la ville*, p. 257. – G. DE SCHEPPER, *La réorganisation des paroisses et suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, Louvain et Bruxelles, 1942. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

36. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

1784, les greniers furent utilisés comme dépôts de grains par l'armée³⁷. Deux ans plus tard, l'armurier De Gauhy demanda l'autorisation d'occuper provisoirement l'église, six grandes chambres et les trois caves du couvent pour y placer ses ateliers et ses fourneaux³⁸. Des réparations aux planchers, au toit et au pavement de la cour furent entreprises en 1791 afin d'adapter *le bâtiment à l'usage militaire*. En outre, un canal fut creusé pour permettre d'évacuer les eaux usées des quatre maisons de l'ancien couvent vers l'égout communal. À cette date, une troupe qui était en garnison utilisait le couvent comme magasin³⁹. Il semblerait que le couvent servit un temps de magasin d'avoine, de foin et de paille⁴⁰. Après 1794, le couvent fut reconverti en ateliers de charpenterie et de forge communaux⁴¹.

Le couvent fit également en 1796 l'objet d'un projet de réaffectation en maison de justice, d'arrêt, de correction et de détention. Pour ce faire, de nombreux plans du couvent furent préalablement dressés par l'architecte Beaulieu⁴².

De 1795 à 1796, plusieurs parties du couvent furent louées pour les divers besoins des casernes à proximité, mais aussi par des particuliers. Durant ce laps de temps, la veuve Thirriquet loua le bâtiment des anciens parloirs pour 170 livres⁴³. Les quatre maisons appartenant au couvent supprimé furent louées à quatre citoyens de Namur⁴⁴. Le jardin du couvent fut partiellement occupé par

37. A.G.R., Fonds de la Caisse de Religion, n° 48, 1784.

38. A.G.R., Fonds de la Caisse de Religion, n° 48, 1786.

39. A.G.R., Fonds du Conseil des Finances, n° 8216, 1791.

40. A.G.R., Fonds du Conseil des Finances, n° 8216, 1791. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

41. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

42. A.É.N. Fonds des Etats de Namur, n° 820, « plans du monastères », 1796. François-Joseph Beaulieu est admis en juillet 1757 comme géomètre arpenteur dans le comté de Namur. Probablement maître menuisier en 1775-1776, Beaulieu est célèbre pour ses arpentages et ses plans de bâtiments à Namur, tels une partie du collège des Jésuites, des casernes, le couvent des Célestines, etc. À partir de 1777, il occupe la charge d'inspecteur des ouvrages de la ville de Namur et donne son avis sur les projets d'urbanisme. Il dresse des plans d'alignement des rues. Ses œuvres d'architecte sont moins nombreuses : un projet de presbytère, la façade de l'hôtel Gaiffier à Namur, les plans de l'ancien hôtel de ville d'Andenne et le projet de buffet d'orgue lui sont attribués entre 1767 et 1779. J.-L. JAVAUX, *Beaulieu François-Joseph*, dans F. JACQUET-LADRIER (sous la direction de), *Dictionnaire biographique namurois*, dans *Le Guetteur Wallon*, Namur, 1999, p. 32.

43. A.É.N. Fonds des Domaines nationaux, n° 352, 1796. Dans le contrat de location, il est stipulé que toutes les réparations et l'entretien de la maison étaient à la charge du preneur. Un éventuel incendie était aussi sous la responsabilité du locataire.

44. Les maisons furent respectivement attribuées en enchères à Jean-François Jeuner (pour 170 livres), à Hubert Michel (pour 190 livres), à Prospère Ture (pour 210 livres) et à Joseph Détry (pour 215 livres). A.É.N. Fonds des Domaines nationaux, n° 352, 1796.

des ateliers de construction d'équipages militaires, tandis qu'une autre partie fut louée par Théodore Fontaine et son épouse pour la somme de 40 livres *en monnaie métallique*⁴⁵. À la demande du préposé aux vivres de viandes et du commissaire des guerres, une prairie pour les bestiaux et un enclos situé près de la boucherie militaire (située dans l'ancienne église des Célestines) furent mis à la disposition de l'armée.

En 1798, le maître tanneur Lambert Baré de Comogne acheta pour 201.000 livres le bâtiment avec le moulin de l'Étoile le jouxtant, afin d'y installer une tannerie⁴⁶.

Après de nombreux projets et études, la municipalité décida de faire tracer une nouvelle rue à travers l'ancien jardin des Célestines, entre autres. Un plan du quartier fut dressé en 1809⁴⁷. D'après celui-ci, le jardin des Célestines (coté M) était divisé par la rue des Victorieux, actuellement rue Pépin. La taille du jardin des sœurs était énorme. Les travaux de percement des nouvelles rues furent achevés sous le régime hollandais⁴⁸. À cette période également, l'aile des cellules fut démolie, entre 1815 et 1830⁴⁹.

En 1880, la construction d'une caserne de cavalerie à proximité nécessita des dépendances : le couvent des Célestines devint magasin de fourrage⁵⁰. Après le départ de l'armée, il servit comme dépôt communal⁵¹.

Les combles furent incendiés en 1914⁵². Après 1936, les caves de l'aile subsistante furent aménagées pour la défense passive et munies de portes étanches (parallèlement à la construction d'abris du même type sous le palais provincial et derrière l'hôtel de ville)⁵³. Au milieu du XX^e siècle, le couvent

45. A.É.N. Fonds des Domaines nationaux, n° 352, 1796.

46. F. COURTOY, *Les projets d'embellissement*, p. 308, d'après A.É.N. Fonds des Domaines, n° 1279, « procès verbal de vente n°1008 », 1799. — *Le patrimoine monumental de Belgique. 5. Province de Namur, Arrondissement de Namur*, t. II (N-Y), Liège, 1975, p. 572. — Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

47. A.É.N. Fonds des cartes et plans, n° 665. Le couvent des Célestines (coté I) n'est pas situé correctement. Par rapport à l'actuelle rue Pépin, il se situait en fait bien plus à l'est, longeant au nord le Houyoux et la rue de l'Étoile. Un plan des casernes, postérieur à 1798, présente un jardin des Célestines. Celui-ci s'étend largement à l'ouest et au nord (et non au sud) du Houyoux.

48. F. COURTOY, *Les projets d'embellissement*, pp. 301-343.

49. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33.

50. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71.

51. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33. — F. JACQUET-LADRIER, *Namur, le site, les hommes, de l'époque romaine au XVIII^e siècle*, Herstal, 1988, p. 168-169. — M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71, d'après A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 819, « Administration de l'administrateur Clavareau : bilan », 1784-1788.

52. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33.

53. Renseignements aimablement communiqués par monsieur Jacky Marchal que nous remercions vivement.

était utilisé comme magasin de la ville⁵⁴. En 1985, l'aile centrale, dernier vestige du couvent, servait de réserve de planches pour l'atelier de menuiserie de la ville⁵⁵.

En 1996, après de nombreux débats⁵⁶, débutèrent les travaux de restauration puis d'aménagement du couvent en cabinet ministériel dans le cadre de la rénovation progressive de tout l'îlot des Célestines⁵⁷. Les travaux de la place des Célestines furent achevés en 2007.

La restauration de l'aile centrale du couvent (1996-1998)⁵⁸

La restauration a été effectuée par le cabinet d'architectes de l'Atelier de l'Arbre d'Or, sous le contrôle de la Division du Patrimoine. Les travaux ont été réalisés par l'entrepreneur Lixon S.A. et subsidiés entièrement par la Région wallonne. Le montant des travaux s'est élevé à 2.107.095 €. La principale consigne pour la rénovation de la seule aile subsistante du couvent, l'aile centrale, était le respect optimal des structures anciennes. Concrètement, la restauration du bâtiment a consisté en : une consolidation générale des maçonneries et re-badigeonnage des briques en façade ; un nouveau plafonnage intégral de l'intérieur ; la réparation des structures de pierre par remplacement de blocs ou par des greffons ; la restitution de quelques croisées et le réardoisage de la toiture ; le remplacement ou la réparation à la résine de nombreuses solives, chevrons et pièces de charpente ; le renforcement de sommiers par fers plats ; le

54. H. DEMEULDRE, *Le développement de la ville de Namur*, p. 144.

55. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 33.

56. *L'avenir du couvent des Célestines*, dans *Confluent*, Namur, 1985, n°128, pp. 29-30. Dans les années 1970, le bourgmestre de la ville souhaita le consacrer au théâtre, ce projet échoua par manque de financement. En 1985, les Amis des Célestines attirèrent l'attention des Namurois et de la Région wallonne sur le cas de ce bâtiment oublié. L'objectif principal de cette association était de remettre en état le bâtiment dans le respect de sa physionomie ancienne et de lui donner une affectation culturelle : on songea au théâtre, à l'Académie des Beaux-Arts ou de la musique, au Musée Archéologique. Il n'était donc pas question d'assigner le couvent à des bureaux ou des logements. Quoi qu'il en soit, l'idée que tout l'îlot devrait subir un rafraîchissement était déjà apparue en 1985.

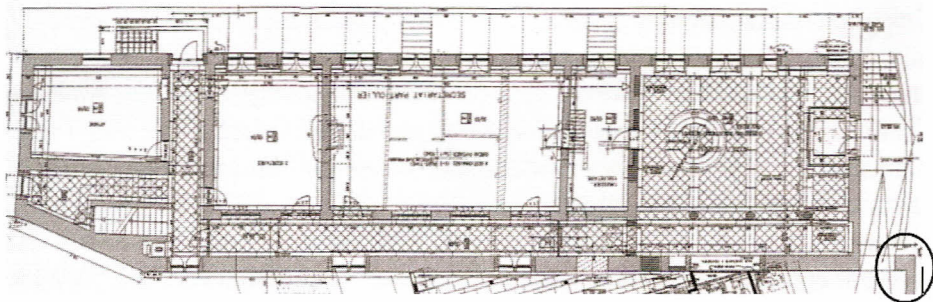
57. M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 71. La date précise de la démolition des parloirs et de l'église (dont il ne subsiste que le mur oriental (ill. 4, cercle noir) est inconnue. Quoi qu'il en soit, ces démolitions eurent lieu entre 1796 (derniers plans réalisés par Beaulieu) et ... 1996 (restauration de l'aile centrale) !

58. Tous les détails de la restauration et des transformations nous ont été fournis par la précieuse notice d'Olivier Berkman et de Robert Lambert, membres de la Division du Patrimoine. O. BERKMANS et R. LAMBERT, *Namur : Ancien couvent des Célestines*, dans *Chronique des monuments et sites wallons*, édité par le Ministère de la Région wallonne, Direction de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Division du Patrimoine, 2000, n° 1, pp. 121-124.

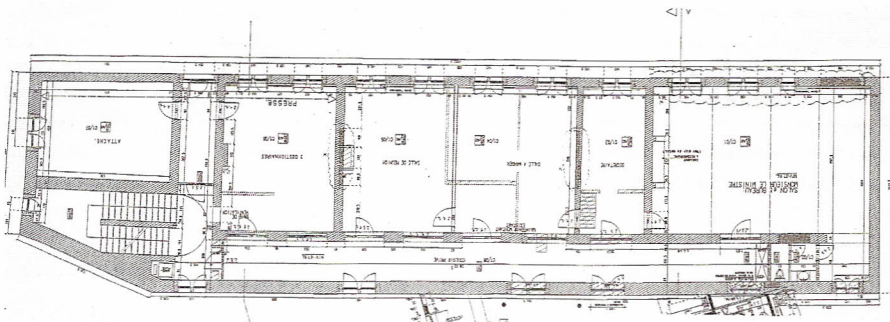
renouvellement des planchers, avec maintien de quelques poutres d'origine ; la repose de la grande cheminée (écroulée) de l'abbesse et la sobre mise en valeur de celle de la cuisine ; la rectification de l'escalier en chêne avec traitement de résistance au feu ; la reconstruction des souches de cheminée.

Des châssis modernes à double vitrages ferment toutes les baies, des vitres fixes ont été scellées aux jours supérieurs des baies à croisées ou à traverses. Une nouvelle entrée a été créée sur le pignon oriental devant un perron de pierre. Un pan de mur de l'ancienne église à l'est a été restauré et sert de fond à une fontaine de pierre, destinée à évoquer l'ancienne rivière du Houyoux, aujourd'hui canalisée et détournée.

Le plan actuel (ill. 4 et 5)⁵⁹ du bâtiment respecte donc bien l'ancienne distribution des pièces du couvent, mais leur fonction a évidemment changé. Les caves sont devenues des locaux de services, une cuisine et une cafétéria. Au



Ill. 4. Namur, ancien couvent des Célestines, plan du rez-de-chaussée après restauration, architectes : Atelier de l'Arbre d'Or, état actuel.



Ill. 5. Namur, ancien couvent des Célestines, plan du premier étage après restauration, architectes : Atelier de l'Arbre d'Or, état actuel.

59. Les plans du rez-de-chaussée jusqu'à l'étage des combles nous ont été très aimablement fournis par le cabinet d'architectes « Atelier de l'Arbre d'Or ».

rez-de-chaussée, l'ancienne salle capitulaire sert désormais de salle d'accueil, le réfectoire a été cloisonné en différentes pièces (salle de réunion, salle à manger). À l'étage, la chambre de l'abbesse a conservé sa cheminée restaurée et est affectée au bureau du ministre. Les autres pièces servent de bureaux. Enfin, l'étage des combles a été aménagé en deux salles de réunion ou de conférence et en un appartement, celui du ministre (inutilisé actuellement).

Chaque niveau est relié au sud à l'ancien Moulin de l'Étoile réaménagé en bureaux lui aussi et dans lequel un ascenseur et un nouvel escalier ont été installés.

Le couvent des Célestines aujourd'hui

Le bâtiment mesure 43 mètres de long pour une largeur approximative de 10 mètres.

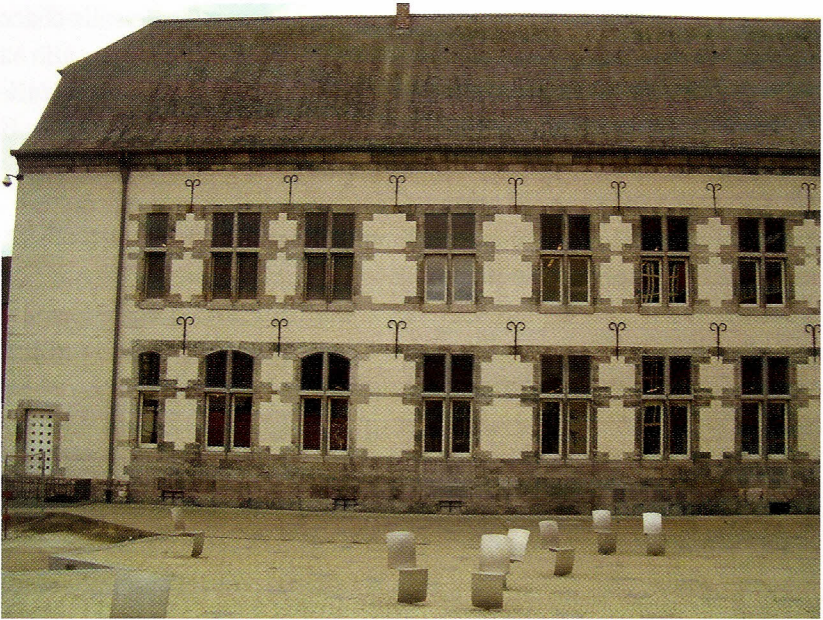
La façade principale en brique et en pierre, badigeonnée, s'étage sur deux niveaux et est orientée au nord. La partie centrale, longue de dix travées de fenêtres rectangulaires et identiques hormis trois, est enserrée, à gauche et à droite, entre deux zones présentant une ordonnance différente (ill. 6 et 7).

À l'extrême gauche, le mur est dépourvu de toute percée sur quatre mètres environ, hormis une ancienne petite porte au rez-de-chaussée aujourd'hui condamnée. À l'étage, deux piédroits composés de quatre assises de pierre bleue témoignent d'une ancienne porte, aujourd'hui murée⁶⁰. Au centre, les dix fenêtres à croisée et à queues de pierre de chaque niveau sont reliées par un bandeau de pierre au niveau des seuils, traverses et linteaux. Les trumeaux entre chaque fenêtre sont surmontés d'une grande ancre en Y⁶¹. À l'extrême droite enfin, le mur est, dans un premier temps, dépourvu de tout décor architectonique, sur une longueur de six mètres environ. Il est percé de trois ouvertures. Dans un second temps, il reprend sur trois mètres l'ordonnance des dix travées centrales par des bandeaux de pierre.

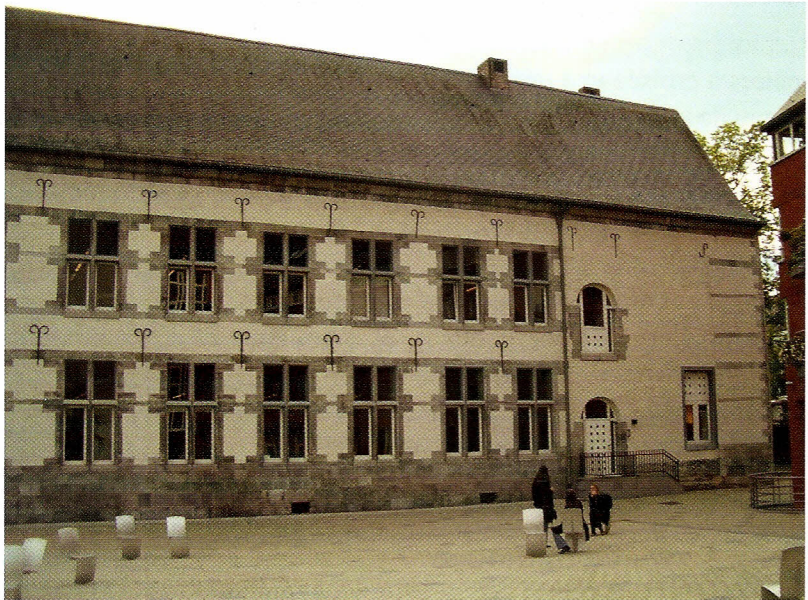
Toutes les baies ont des linteaux, des montants et des seuils en pierre bleue. Les fenêtres à croisée sont rectangulaires et majoritairement identiques. Remarquons ici que la première fenêtre gauche de la partie centrale est plus

60. Cette porte débouchait autrefois sur l'escalier à volées droites hors-oeuvre. Sans doute pour maintenir la cohérence de la façade, ces assises de pierre bleue ont été enduites de blanc, comme les briques.

61. Remarquons que ces ancrs sont exactement fixées aux pièces de bois les plus importantes qui traversent la largeur du bâtiment, à savoir, entre le premier et le second niveau, les poutres qui soutiennent le plancher et à la base des combles, les entrails à la base de chaque ferme. La présence de ces ancrs souligne la division de la façade.



III. 6. Namur, ancien couvent des Célestines, côté gauche de la façade principale (nord)
Cliché de l'auteur, 2005.



III. 7. Namur, ancien couvent des Célestines, côté droit de la façade principale (nord)
Cliché de l'auteur, 2005.

étroite que les autres et ce, à chaque niveau. Ces deux fenêtres à simple traverse correspondent dans leurs dimensions à la moitié verticale d'une fenêtre à croisée. Les bandeaux, corniches et chaînes d'angle sont tous construits en pierre bleue.

Le soubassement monte jusqu'au seuil des fenêtres. Il est construit avec soin en appareil régulier de pierre bleue et est percé de cinq soupiraux. Remarquons cependant que le soubassement est différent aux deux extrémités de la façade, précisément aux pieds des deux zones présentant une ordonnance particulière. En effet, ici les moellons sont irréguliers et grossièrement taillés. Le soubassement est également moins haut à ces deux extrémités.

Au premier niveau, une porte condamnée perce la partie gauche⁶². Une tourelle d'escalier s'y trouvait autrefois. Les trois premières fenêtres gauches de la façade sont chacune surmontées d'un arc surbaissé et correspondent à l'ancienne salle capitulaire. Ensuite, à droite des dix travées centrales, une porte donne sur un perron de pierre. Elle a des montants de pierre et est coiffée d'un arc en plein-cintre de brique. À l'extrême droite enfin, une dernière fenêtre simple perce cette zone visiblement remaniée.

Au second niveau, la partie gauche est totalement nue. Elle est suivie des dix fenêtres à croisée identiques aux fenêtres à linteau du rez-de-chaussée. Ensuite, une porte transformée en baie perce la partie droite. Son seuil de pierre est encore visible et se situe approximativement au niveau des linteaux des fenêtres du premier niveau.

Les corniches en doucine s'étirent sur toute la longueur de la façade. Une chaîne d'angle harpée en ponctue l'extrémité droite.

La haute bâtière d'ardoise est asymétrique et est percée de trois cheminées. Elle débute à gauche par un pignon à croupette.

L'accès principal perce *le pignon est*. La porte d'entrée est précédée d'un perron de pierre bleue rejoint par une rampe démarrant rue de l'Étoile : ces deux éléments d'accès sont modernes, car l'escalier primitif visible sur les plans a disparu. Une fenêtre surplombe la porte au niveau des combles. Quatre ancras sont apparentes, à proximité des quatre angles de la fenêtre. Un mur isolé longe parallèlement l'extrémité gauche du pignon (fig. 1 et ill. 4, cercle noir)⁶³. Sur celui-ci, un arc de décharge en brique est visible.

La façade sud est dissimulée en grande partie par un nouveau bâtiment qui

62. Cette porte condamnée surmonte une entrée de cave enfouie dans le soubassement, elle aussi inaccessible aujourd'hui. Les escaliers qui devaient y mener ont disparu.

63. Ce mur a été identifié par Ph. Bragard comme la seule trace subsistant de l'église à l'heure actuelle. Ph. BRAGARD, *Analyse archéologique ponctuelle du mur est de l'église conventuelle des Célestines*, étude non publiée, 1996.

longe la rue de l'Étoile (ancien Moulin de l'Étoile). Celui-ci est greffé en angle aigu à l'ancien couvent des Célestines (fig. 1). Cet angle est barré par un mur entièrement vitré (ill. 8). Néanmoins, un segment à l'est et le tiers ouest de la façade sont visibles. Le couvent et le nouveau bâtiment communiquent par

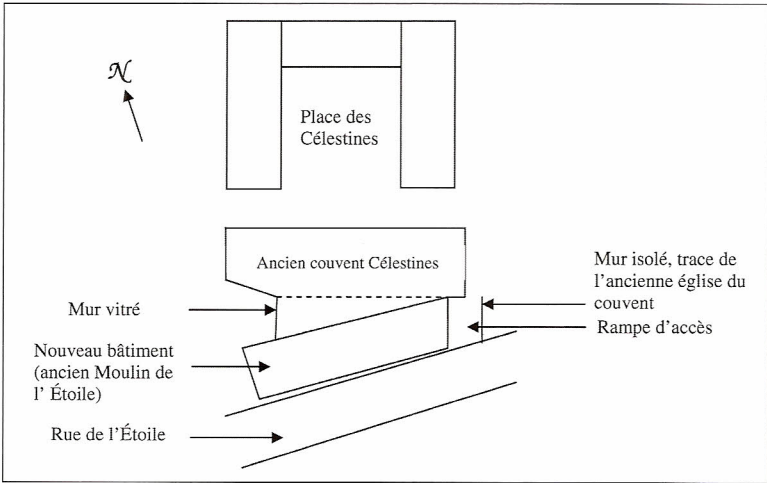


Fig. 1. Namur, schéma du quartier des Célestines en 2007, comprenant l'ancien couvent des Célestines et le bâtiment joint ainsi que les nouvelles ailes encadrant la place, croquis de l'auteur, échelle 1/1000^e environ.



Ill. 8. Namur, ancien couvent des Célestines, connexion entre le couvent et l'ancien moulin de l'Étoile (sud), cliché de l'auteur, 2005.

les caves, le rez-de-chaussée, le premier étage et les combles.

À l'est, le soubassement est constitué de moellons de pierre bruts et irréguliers. Une seule fenêtre à meneau ajoure cette portion orientale de la façade, à l'étage.

Le soubassement du segment ouest de la façade sud couvre un tiers environ de la hauteur du mur. L'appareil est régulier et soigné. Deux fenêtres à meneau percent chacun des deux niveaux. Quatre ancrs de fer marquent la division en deux niveaux.

Le mur se brise ensuite au sud-ouest le long d'une chaîne d'angle. Une seconde chaîne d'angle le relie ensuite au pignon ouest. Ce mur oblique n'est percé d'aucune baie. Le soubassement est ici construit en moellons plus grossiers et plus petits⁶⁴.

Enfin, *le pignon ouest* reproduit, à gauche seulement, l'ordonnance de la façade principale. À droite, au rez-de-chaussée, une petite fenêtre basse est posée sur un soubassement assez grossier percé de deux soupiraux⁶⁵. Elle est surplombée par une dernière fenêtre plus petite. À l'étage des combles, le pignon est percé d'une fenêtre à meneau. Le pignon est bordé de chaînes d'angle à chaque extrémité. Remarquons au passage, les restes d'un montant inséré dans le mur au rez-de-chaussée entre les deux fenêtres. D'après les plans du XVIII^e siècle, ce montant appartenait à une porte perçant le couloir qui reliait l'aile centrale aux latrines et qui menait sur un escalier vers le jardin.

À l'intérieur, le bâtiment est aménagé sur quatre niveaux, des caves aux combles. Les trois premiers niveaux adoptent un plan identique. Un long couloir longe la façade méridionale d'est en ouest puis part en angle droit vers le nord au niveau du mur d'angle. Fait remarquable, la forme et les dimensions des pièces sont identiques d'un niveau à l'autre.

Le premier niveau est celui des caves. On y entre par un escalier abrupt en pierre de taille, logé dans l'angle sud-ouest du bâtiment. Il débouche sur l'angle droit du couloir longitudinal, lorsqu'il oblique à 90° vers le nord. Cinq locaux à berceau de brique surbaissé sont répartis le long de la façade nord. La cinquième cave quadrangulaire⁶⁶ occupe, avec l'escalier, l'extrémité ouest du bâtiment. Elle est séparée des quatre autres caves par l'extrémité nord du couloir.

64. La qualité de l'appareil du soubassement laisserait sous-entendre que ce mur-ci n'était probablement pas visible à l'origine, mais peut-être collé à une autre construction ou dissimulé par un talus de terre.

65. Ici encore cette partie du mur semble avoir été remaniée.

66. Nous n'avons pas eu accès à cette pièce. Cependant, la personne qui nous a guidée dans le bâtiment en 2005 prétend que cette pièce avait conservé un four à pain et une cheminée.

L'agencement des pièces intérieures est identique pour les deux niveaux suivants. Au rez-de-chaussée, d'est en ouest, une première grande pièce est reliée au couloir longitudinal sud par quatre arcades surbaissées, soutenues par trois colonnes à chapiteaux trapézoïdaux et par des culots en pierre bleue⁶⁷. D'après les plans, il s'agit de l'ancienne salle capitulaire. Un renforcement rectangulaire⁶⁸ dans le mur sud est souligné par son encadrement originel de bois : autrefois, les religieuses assistaient à la messe au travers de ce cadre tendu d'un treillis serré.

À partir de cette salle, le couloir donne accès aux autres pièces alignées le long de la façade principale. Une première pièce très étroite est reliée en enfilade à la pièce précédente et à la suivante. Une seconde grande salle⁶⁹ et une troisième pièce quadrangulaire lui succèdent. Au bout du couloir, à l'ouest, démarre un escalier en chêne qui permet d'accéder à l'étage, puis aux combles. Sous cet escalier descend celui des caves. À côté de cet escalier, une dernière salle quadrangulaire occupe l'angle nord-ouest.

À l'étage, juste au-dessus de la salle aux arcades, se tiennent à nouveau successivement une première salle où se dresse une cheminée massive (ancienne chambre de l'abbesse), une pièce étroite, une grande salle aujourd'hui cloisonnée, une salle quadrangulaire et enfin une cinquième pièce dans le coin nord-ouest.

Tous les plafonds du rez-de-chaussée et du premier étage sont constitués de lattes de bois et sont soutenus par de grosses poutres de chêne.

Une grande charpente de chêne à fermes et à pannes contreventée, couvre tout le bâtiment.

67. Voir plan du rez-de-chaussée après restauration (ill. 4). Cette petite colonnade fait écho à la galerie toscane du Mont-de-Piété de Namur, érigé sous la direction de Wencelas Cobergher, entre 1626 et 1629. Occupé actuellement par l'Académie des Beaux-Arts, l'établissement financier se situait rue du Lombard, à quelques pas de l'endroit où les Célestines firent ériger leur couvent. En outre, les Jésuites réalisèrent une série de colonnes similaires dans leur collège. A. CHEVIGNE, *Le mont-de-piété de Namur, une architecture au service de la société*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 1994, p. 213-233. — *Les Jésuites à Namur 1610-1773 : mélanges d'histoire et d'art publiés à l'occasion des anniversaires ignatiens*, Namur, 1991.

68. Ce renforcement était autrefois tendu d'un treillis serré. Les sœurs assistaient à l'office au travers de ce grillage, l'église jouxtant la salle capitulaire.

69. Cette salle est aujourd'hui subdivisée par des cloisons. Les traces d'une cheminée sont encore visibles.

L'architecture du couvent

Les maisons Ponty et Gaiffier

La première maison occupée par les Célestines dès leur arrivée en 1630 est très mal connue. Appartenant à la famille Ponty avant de passer aux sœurs, elle existait donc bien antérieurement. Elle est d'ailleurs représentée sur le plan de Jan Blaeu (ill. 1, A)⁷⁰. Bâtie dans un angle de la propriété, la maison est trapue et comporte deux niveaux d'habitation et un étage de combles. Hélas, les détails du plan ne sont guère fiables.

La propriété Gaiffier fut acquise en 1647 par les Célestines pour y bâtir leurs parloirs et une église (plan 1, B).

Quoi qu'il en soit, les deux terrains bordent la rivière du Houyoux sur sa rive nord, dans le quartier de la Petite Herbatte, où la densité d'habitations est très faible, comme le prouve le plan de Jan Blaeu.

L'agrandissement du couvent : description des plans conservés

Documenté par de nombreux plans tout au long de son histoire, le couvent des Célestines de Namur peut faire l'objet d'une étude approfondie quant à la distribution intérieure de ses locaux et la fonction de chacun d'eux. Ces plans et ces coupes pallient l'absence d'une chronique propre au couvent.

Plan du rez-de-chaussée, fin du XVII^e siècle (ill. 2)⁷¹

Les travaux du couvent sont achevés depuis déjà une bonne cinquantaine d'année. Trois ailes sont disposées en U autour d'une cour centrale fermée au nord par un mur de clôture. *La partie centrale* était occupée par les pièces communes, c'est-à-dire l'église (B)⁷², la sacristie (C) et le chœur d'en bas (R), la salle du chapitre (D), le réfectoire (G), la cuisine (H) et la boulangerie (I), reliés par un couloir longitudinal au sud. Deux escaliers rampe-sur-rampe permettaient d'accéder à l'étage supérieur : le premier était inséré dans l'angle sud-ouest de l'aile, tandis que le second était logé dans une tourelle hors-oeuvre adossée à la façade nord. À *l'ouest*, une seconde aile contenait environ vingt cellules (O) et un escalier rampe-sur-rampe. La dernière aile, à *l'est*, contenait

70. Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 32.

71. A.É.N. Fonds archives ecclésiastiques de la Province de Namur, n° 3513, « Plan du rez-de-chaussée du couvent », XVII^e siècle.

72. L'église était précédée d'une cour, cotée (A) sur le plan.

les pièces accessibles aux visiteurs : les parloirs (S et T), l'infirmierie (X), la pharmacie (Y), l'étable (Z) et des annexes (XX). Une tourelle d'escalier et une montée permettaient d'accéder à l'étage supérieur⁷³. Ce plan renvoie à un *puits couvert d'où l'eau se tirera avec une pompe* (P). Sans doute s'agit-il d'un projet, ce que nous déduisons de l'emploi du futur⁷⁴.

*Jean-Baptiste Larcher d'Aubancourt, plan en relief de la ville de Namur, 1747-1750*⁷⁵

Une copie du plan en relief français est conservée au Musée Archéologique de Namur, mais les détails sont incorrects et grossiers. En revanche, le plan original conservé à l'Hospice général de Lille est une source fiable. Afin d'obtenir un plan minutieux et fidèle à la réalité, l'équipe d'arpenteurs de Larcher, ingénieur du roi, reçut l'autorisation d'entrer dans les couvents cloîtrés.

Les clichés du plan en relief réalisés par Paul-André Dulière et fournis par Philippe Bragard autorisent une description correcte de l'état du couvent des Célestines au milieu du XVIII^e siècle. L'aile centrale (ill. 9) est percée au nord de deux niveaux de fenêtres à encadrement simple, toutes identiques, posés sur un soubassement de pierres bleues. Les lucarnes manquent (visibles sur les plans de 1796). Celles-ci furent apparemment réalisées, mais semblent avoir été perdues. Une tourelle d'escalier et l'aile des cellules se greffent sur les deux extrémités de cette façade (ill. 9). La tourelle hors-œuvre comporte deux niveaux, outre les combles surmontés d'une bâtière à trois pans. Au sud, l'aile centrale est joutée de l'église, ajourée de quatre baies en plein-cintre et surmontée d'une toiture à deux bâtières transversales (ill. 10). Si les détails des baies sont incorrects, le plan du couvent est rigoureusement reproduit, comme en témoignent les plans postérieurs.

*Defoux et Gérard, Plan du rez-de-chaussée, 1769 (ill. 3)*⁷⁶

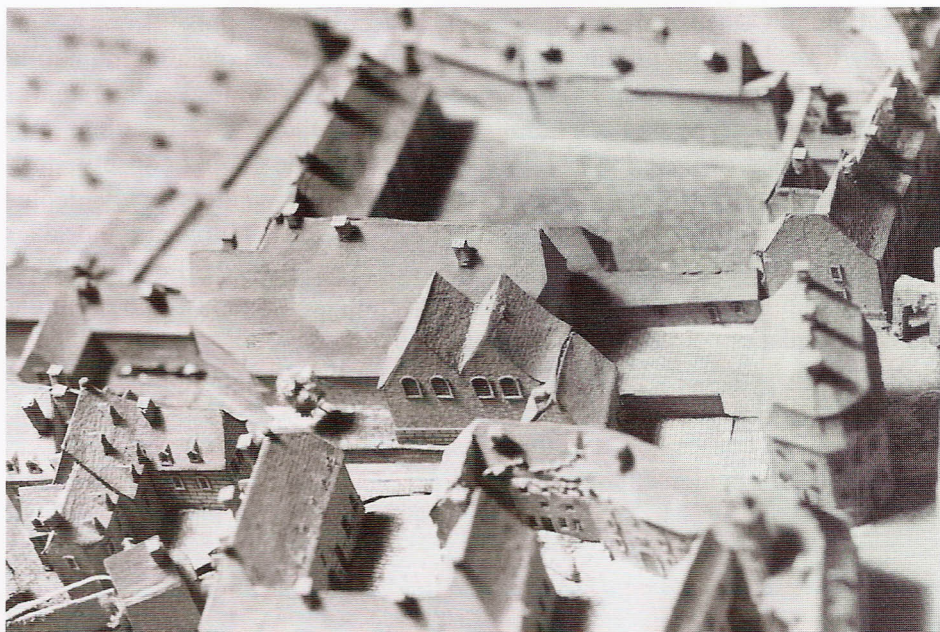
Si la disposition des pièces intérieures n'a guère changé depuis à la fin du XVII^e siècle (ill. 2), l'aile centrale a été modifiée. L'église (6) joutte au sud

73. La présence de ces escaliers prouve indubitablement que le couvent possédait au moins un étage qui s'étendait sur les trois ailes.

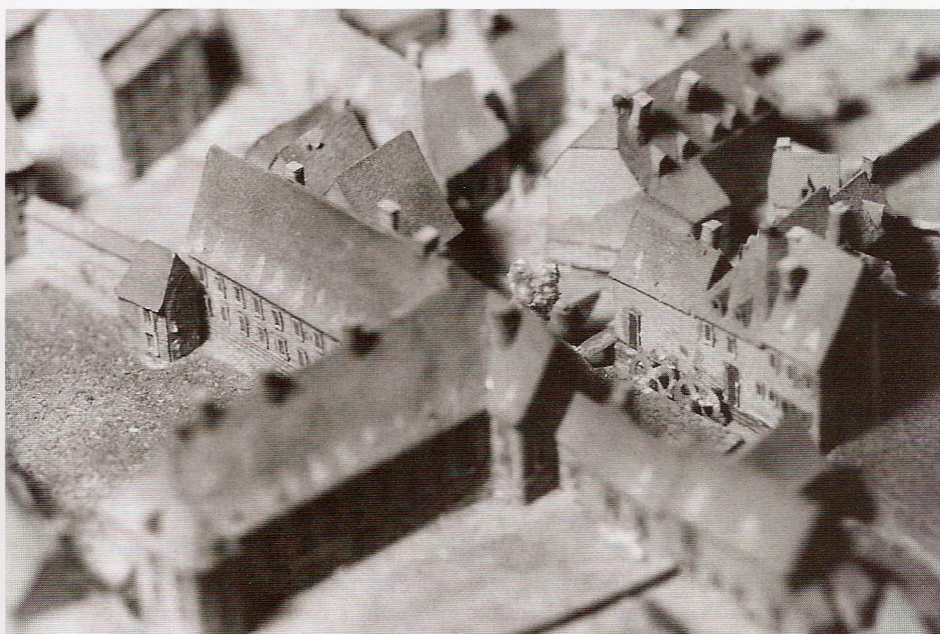
74. Nous remercions Olivier Berkman, membre de la Division du Patrimoine de Namur, qui nous a montré ce détail.

75. F. ROUSSEAU, *Le plan en relief de Namur. Sa valeur documentaire*, dans *Le plan en relief de Namur*, [s.l.], [s.d.]. — Ph. BRAGARD, *Le plan en relief de Namur (1747-1750)*, dans *Plans en relief des villes fortes des anciens Pays-Bas français au XVIII^e siècle. Catalogue de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Lille. 28 janvier 1989-October 1989*, Lille, 1989, p. 127-131.

76. A.É.N. Fonds ville de Namur, I^e section, n^o 268, « Plan terrier du couvent des Célestines », 1769.



III. 9. Namur, couvent des Célestines, détail de la façade nord de l'aile centrale, plan en relief de Namur conservé à l'Hospice général de Lille, échelle du plan 1/600^e, photographie de Paul-André Dulière.



III. 10. Namur, couvent des Célestines, détail de la façade sud de l'aile centrale et de l'église, plan en relief de Namur conservé à l'Hospice général de Lille, échelle du plan 1/600^e, photographie de Paul-André Dulière.

(et non plus à l'est) la salle capitulaire et est accessible depuis la cour par un escalier⁷⁷. La salle capitulaire (2) est plus grande. Le couloir longitudinal de l'aile centrale est plus court et débouche directement sur la salle du chapitre. L'escalier rampe-sur-rampe en hors-œuvre sur la façade nord a fait place à un escalier à volées droites. Le réfectoire (3) et la cuisine (4) ont conservé leur emplacement originel. Dans *l'aile des cellules* (1), les escaliers ont été déplacés dans l'angle nord-ouest de l'aile. *L'aile orientale* a été très amoindrie au cours des travaux de 1726 : seuls les parloirs (7) ont subsisté. Le chœur d'en bas ainsi que les autres locaux qui reliaient l'aile centrale et l'aile orientale ont été remplacés par un corridor (ou une galerie couverte ?).

Nouveauté remarquable, l'aile centrale se prolonge à l'ouest, au-delà de l'aile des cellules, par une série de locaux : les latrines (9) et les étables (10). Cette partie du couvent est d'ailleurs visible sur le plan en relief (ill. 9)

Remarquons également qu'en 1769, l'accès à la cour occidentale se faisait par une ouverture (probablement une porte) dans le mur qui le clôturait au sud. Une trace d'un piédroit de ce portail est encore visible aujourd'hui, sur l'ancien mur de la boulangerie (5), encastré dans le mur ouest.

*François-Joseph Beaulieu, plans du couvent, 1796*⁷⁸

Deux lots de plans et coupes sont conservés aux Archives de l'Etat à Namur.

A. *Plans du couvent tel qu'il était en 1796*, à savoir les plans des caves, rez-de-chaussée, premier étage, greniers et toitures⁷⁹. Les plans terriers du couvent couvrent donc tout le complexe, y compris les quatre maisons jouxtant les parloirs à l'est.

Les six *caves* de l'aile centrale sont alignées le long de la façade principale nord et sont chacune percées d'une ou plusieurs fenêtres d'aération. Elles sont reliées entre elles et on y accède par deux escaliers intérieurs, l'un dans le coin sud-ouest, l'autre situé plus ou moins au milieu de l'aile. L'aile des cellules comporte cinq caves de dimensions presque égales, communiquant entre elles. L'accès à ces caves se fait via un escalier dans l'angle nord-ouest de l'aile. Les quatre maisons possèdent chacune un souterrain côté rue⁸⁰.

77. Ce plan de 1769 est sans doute plus fiable que celui de la fin du XVII^e siècle. En effet, le seul mur de l'église qui tient encore debout aujourd'hui (ill. 4, cercle noir) confirme l'emplacement de l'église au sud de la salle capitulaire.

78. A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820, « Plans du couvent des Célestines », 1796.

79. Sur ces cinq plans, Beaulieu a également représenté une partie des casernes qui jouxtent le mur de clôture nord du couvent et les quatre maisons à côté des parloirs. Nous ne décrivons pas ces éléments militaires.

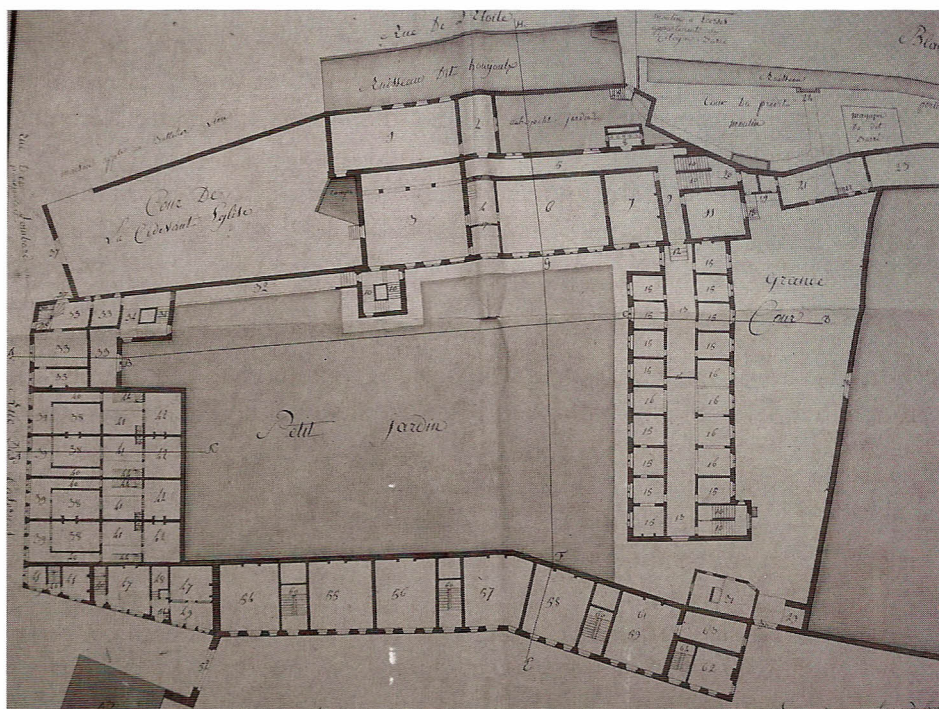
80. L'emplacement des caves stipulé par le contrat a donc été respecté (A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513, « Plan du rez-de-chaussée du couvent », XVII^e siècle).

Au *rez-de-chaussée* (ill. 11), le plan n'a pratiquement pas changé depuis 1769. Le ruisseau «Houyoul»⁸¹ s'écoule au sud. L'église (1) et la sacristie (2), la salle capitulaire (3), le réfectoire (6), la cuisine (7), la boulangerie (11), l'aile des cellules (15) et les étables (23) ont conservé leur emplacement et leurs dimensions. Les parloirs (33) communiquent par un passage (32) au couvent proprement dit. Cependant, quelques modifications ont été apportées.

- Les fenêtres sud de l'église ont été transformées⁸² et une rampe permet d'accéder au lieu de culte depuis la cour.

- Une entrée directe dans la salle capitulaire a été percée à l'est. Trois colonnes soutiennent les quatre arcades de la salle.

- Le passage liant le chapitre et le couloir a été bouché et se fait par le réfectoire.



Ill. 11. Namur, couvent des Célestines, plan du rez-de-chaussée dressé par l'architecte Beaulieu, 1796, détail, échelle graphique de quinze toises de France en pieds et en pouces. [A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.]

81. Selon les sources et les époques, l'orthographe du nom du cours d'eau varie.

82. Trois fenêtres perçaient en 1769 le mur sud de l'église contre quatre en 1796.

- Un lieu d'aisance (8) a été ajouté en face de la cuisine (7), de l'autre côté du couloir.

Le *deuxième niveau* (ill. 12) suit la même organisation des pièces. Deux greniers (4) surplombent l'église et la sacristie. La chambre avec cheminée (5) est généralement attribuée au bureau de la prieure. D'autres salles (6, 7, 8) s'alignent le long du corridor, mais leur fonction n'est pas mentionnée dans les renvois du plan. Les cellules (14) sont réparties sur tout l'étage de l'aile orientale. Les étables qui ne comportent qu'un seul niveau sont recouvertes d'un toit en bâtière (15). Les parloirs (21 et 22) sont équipés de cheminées. Enfin, les quatre maisons sont chacune équipée à l'étage d'un cabinet (24) et de deux chambres (23 et 27).

Au *niveau des combles* (ill. 13) un toit en double bâtière à coyau perpendiculaire couvre l'église et la sacristie⁸³. Les autres ailes sont couvertes de greniers.

Enfin, *les toitures* sont percées de nombreuses lucarnes, surtout sur les versants nord et est. Le clocher se situait au-dessus du pignon oriental de l'aile centrale. Les cours intérieures des quatre maisons sont particulièrement bien visibles.

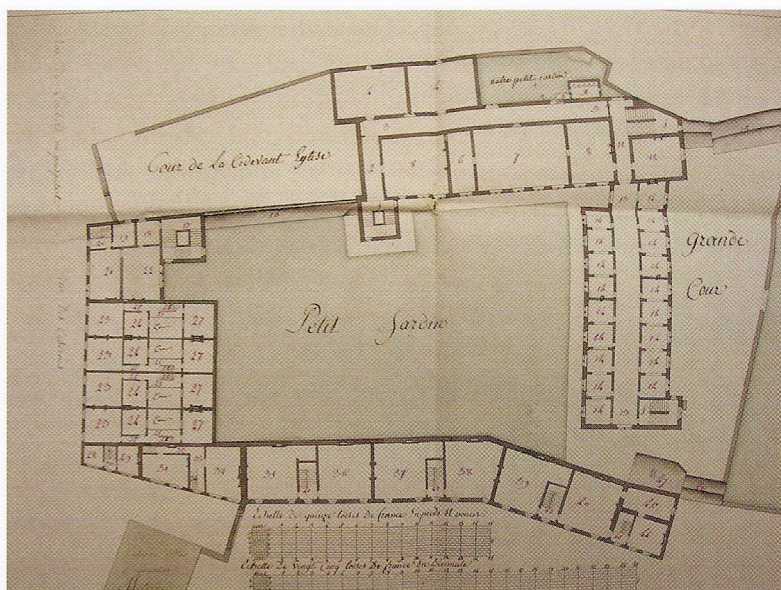
B. Plans, coupes et élévations du projet (non réalisé) de transformation du couvent en maison de justice, à savoir les plans des caves, rez-de-chaussée, premier étage et greniers. Les élévations des façades côté cour sont aussi conservées. Nous ne nous étendons pas sur ces projets, car ils ne furent pas réalisés et sont adaptés sur les plans du couvent décrits précédemment. Cependant, la transformation majeure consistait à remplacer la galerie couverte qui reliait le couvent aux parloirs par un nouveau bâtiment de pierre. Cette aile devait être consacrée à la maison de justice. Pour le reste l'essentiel des aménagements consistaient en un cloisonnement du cloître, un percement de portes supplémentaires et la pose de grillages aux fenêtres. Les quatre maisons appartenant au couvent ne furent pas comprises dans ce projet (inabouti).

*François-Joseph Beaulieu, coupes et profils du couvent, 1796*⁸⁴

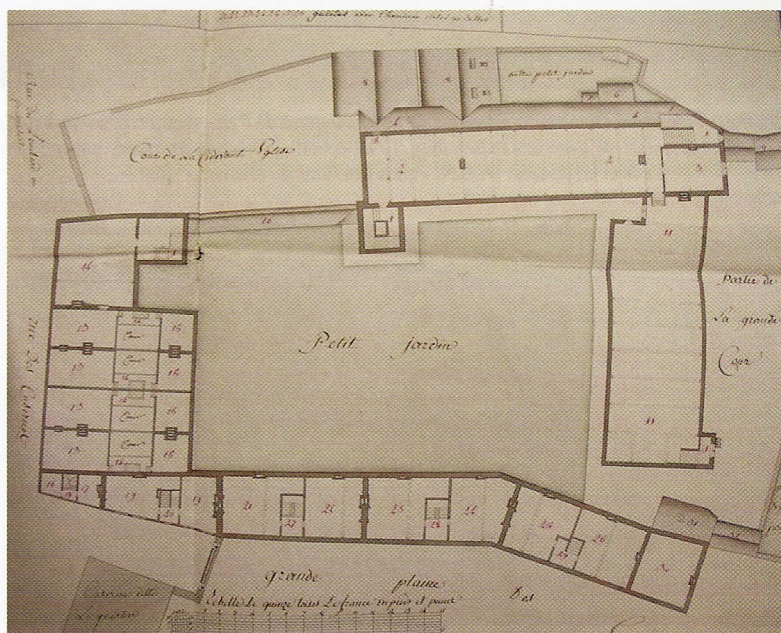
Les parloirs comportent deux niveaux et un grenier sous les combles. L'architecture traditionnelle mosane a été clairement employée pour la construction de cette aile. Ceci prouve que les parloirs furent conçus dans le même programme des autres ailes. Leur homogénéité est frappante. Une allée couverte relie les parloirs à l'aile centrale.

83. L'église est donc manifestement moins élevée que les autres ailes du couvent.

84. A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.

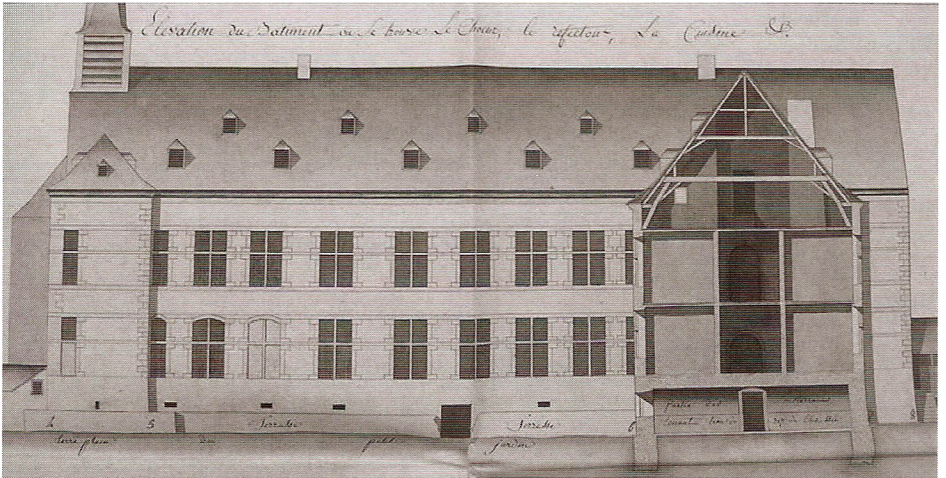


III. 12. Namur, couvent des Célestines, plan du premier étage dressé par l'architecte Beaulieu, 1796, détail, échelle graphique de quinze toises de France en pieds et en pouces. [A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.]

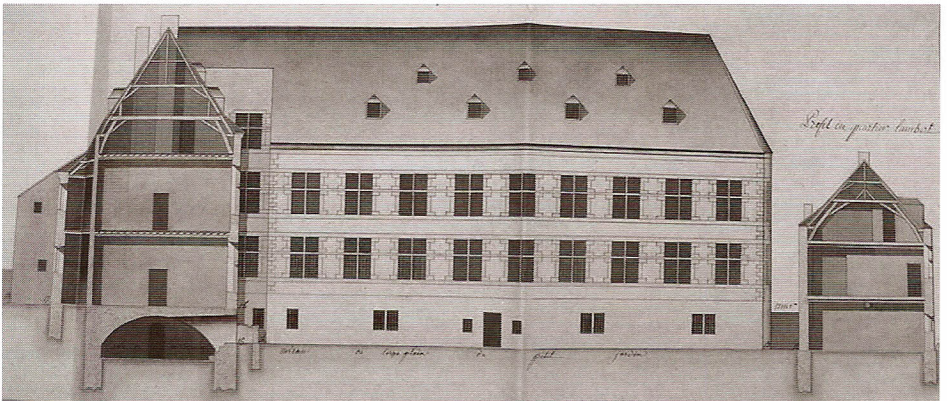


III. 13. Namur, couvent des Célestines, plan des greniers dressé par l'architecte Beaulieu, 1796, détail, échelle graphique de quinze toises de France en pieds et en pouces. [A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.]

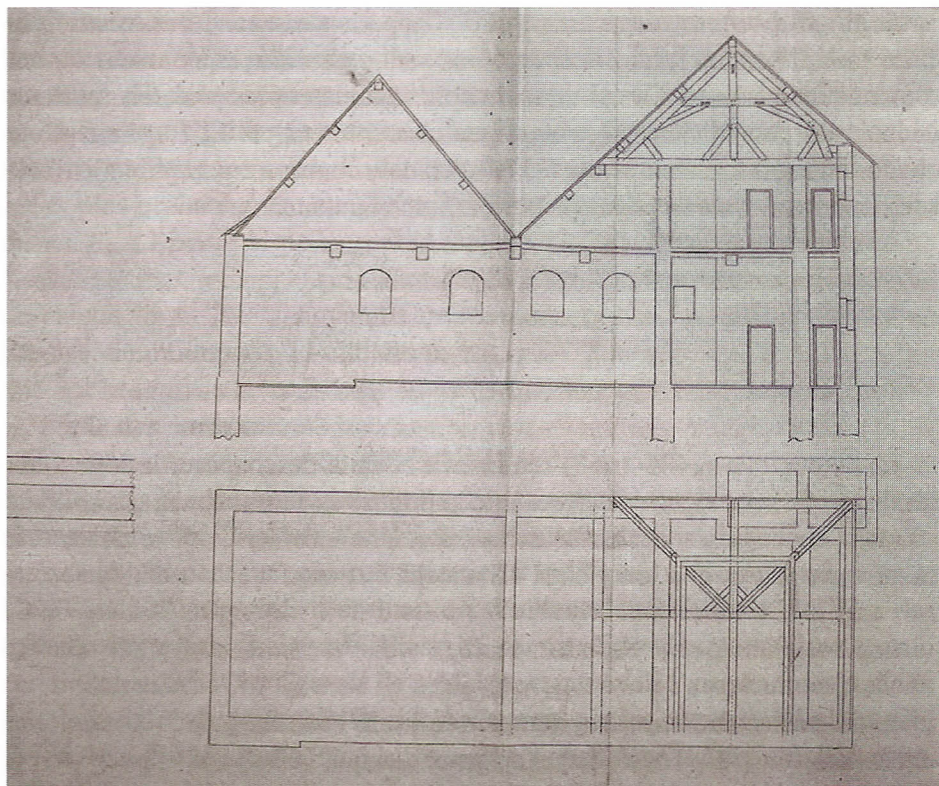
L'aile centrale (ill. 14) est posée sur un haut soubassement en pierre. Une tourelle d'escaliers et l'aile des cellules sont greffées sur la façade nord, encadrant les dix fenêtres à croisée centrale. Aujourd'hui ces deux « bâtiments » ont disparu, mais leur emplacement est encore visible : les portes de communication avec l'aile centrale sont encore en place et la qualité du soubassement est sommaire. Notons que la tourelle hors-œuvre est percée de deux fenêtres à simple traverse et que ses angles sont renforcés de chaînes en pierre.



Ill. 14. Namur, couvent des Célestines, élévation de la façade nord de l'aile centrale et coupe est-ouest de l'aile des cellules, dressées par l'architecte Beaulieu, 1796, échelle graphique de quinze toises de France en pieds et en pouces. [A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.]



Ill. 15. Namur, couvent des Célestines, élévation de la façade est de l'aile des cellules et coupe sud-nord de l'aile centrale et de la caserne, dressées par l'architecte Beaulieu, 1796, échelle graphique de quinze toises de France en pieds et en pouces. [A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.]



Ill. 16. Namur, couvent des Célestines, coupe est-ouest de l'église et de la sacristie (projet ?), dressée par l'architecte Beaulieu, 1796. [A.É.N. Fonds des États de Namur, n° 820.]

La façade de l'aile des cellules (ill. 15) présente la même homogénéité que les parloirs et que l'aile centrale. Dix fenêtres à croisée s'alignent sur chaque niveau, posées sur un haut soubassement. La première travée de fenêtres est encastrée dans un renforcement du mur, juste avant la jonction avec l'aile des cellules. Les caves de cette aile étaient accessibles depuis le cloître central.

Une coupe est-ouest de l'église (ill. 16) présente successivement, de gauche à droite, l'église et la sacristie. Les deux bâtières transversales sont clairement distinctes. Cette coupe est en réalité un projet de l'architecte Beaulieu, car la sacristie et une partie de l'église sont surmontées d'un étage, ce qui n'était pas le cas sur les plans.

Une coupe sud-nord de l'aile des cellules a également été réalisée. Deux escaliers aux extrémités relie verticalement les caves aux combles. Les fondations de l'aile des cellules sont moins profondes que celles de l'aile centrale. La légère différence de niveau n'est récupérée qu'au faîte du toit.

Le profil de l'une des quatre maisons appartenant aux Célestines depuis 1726 termine cet inventaire. Les maisons sont organisées deux à deux autour d'une cour intérieure. Des poutres de bois soutiennent les plafonds à solives et entrevous. Deux cheminées au rez-de-chaussée et trois à l'étage chauffent chaque maison. Les rampes et les balustrades, composées de piliers en bois tourné, ont été réalisées comme le contrat le stipulait.

Évolution des bâtiments : synthèse des données historiques et de l'analyse des plans

Les locaux de vie communautaire

L'aile centrale (1635-1658) renfermait la salle du chapitre, le réfectoire, la cuisine, la boulangerie, le bureau de la prieure et d'autres salles sans doute affectées au noviciat, au lieu de travail, etc. Une infirmerie et une pharmacie existaient également à la fin du XVII^e siècle.

Les cellules

Bâtie sans doute en même temps que l'aile centrale (1635-1658), l'aile des cellules était divisée à chaque étage en dix-huit cellules, situées de part et d'autre d'un long couloir central. Chaque cellule était éclairée par une fenêtre à croisée. Cinq caves et des combles complétaient ce bâtiment qui disparut sous le régime hollandais (1815-1830).

L'église et ses annexes

Première nécessité pour tout ordre religieux, une *église* (ou du moins une chapelle)⁸⁵ a sans doute existé dès l'installation des Célestines à Namur. En 1647, elles acquièrent le terrain de la famille Gaiffier pour y bâtir leur église et leur parloir. Les travaux sont achevés en 1658. Peut-être l'église aurait-elle dû être (re)construite contre le mur oriental de la salle capitulaire, comme en témoignerait le plan de la fin du XVII^e siècle (ill. 2). Quoi qu'il en soit, à partir de 1769, l'église jouxtait la salle du chapitre au sud. Comportant un seul niveau,

85. Malmenées par les guerres de la fin du XVII^e siècle, les Célestines n'auraient pas bâti d'église à proprement parler, mais *n'ont pour y suppléer qu'une chapelle médiocre où elles font l'Office divin*. P. A. DE SAUMERY, *Les délices du pays de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, 1738, t. 1, p. 197.

ce bâtiment était sans doute accessible à la population namuroise, car un escalier, puis une rampe permettait d'y accéder depuis la cour devant l'église⁸⁶. En outre, les religieuses assistaient à l'office depuis la salle capitulaire au travers d'une ouverture grillagée pratiquée dans la paroi nord de l'église. Le clocher surmontait le pignon est de l'aile centrale. L'église fut démolie entre 1796 et 1996, plus probablement au XIX^e siècle après qu'elle eut servi de boucherie militaire. À l'heure actuelle, seul le mur oriental a subsisté partiellement.

À la fin du XVII^e siècle, un *chœur d'en bas* existait et donc par déduction, un chœur d'en haut également. Une *sacristie* fut bâtie en même temps que l'église, du moins existait-elle dès la fin du XVII^e siècle.

L'aile des parloirs

Bâtis sur le même terrain que l'église, les parloirs s'étagaient sur deux niveaux. En effet, la présence d'escaliers dès la fin du XVII^e siècle laisse penser que le bâtiment fut construit à partir de 1647 avec un étage et un grenier. L'existence d'un parloir d'en haut est d'ailleurs attestée en 1726, lors des travaux des quatre maisons⁸⁷. Prescrits par la règle, des parloirs existaient certainement avant 1647, mais ils ne devaient pas avoir l'ampleur des parloirs de la seconde moitié du XVII^e siècle. Occupé par un concierge, le bâtiment des parloirs fut loué en 1796 à la veuve Thirionet pour 175 livres⁸⁸. En 1996, le bâtiment avait disparu.

Les étables

La date exacte de construction des étables demeure inconnue. Il est probable qu'elles furent érigées durant le grand chantier de 1635-1658. Situées à la fin du XVII^e siècle au nord des parloirs, elles furent déménagées pour faire place aux quatre maisons que les sœurs firent bâtir en 1726. À partir de 1769, elles étaient placées à l'ouest dans le prolongement de l'aile centrale. Si

86. Les sœurs n'assistaient pas à l'office dans l'église, mais depuis le chœur des religieuses, par exemple.

87. Par un acte notarié daté du 28 février 1726, le charpentier de la ville Michel Paul Collart déclarait avoir entamé les travaux des quatre maisons aux conditions prescrites par les Célestines. Cet acte a été signé au parloir d'en haut des Célestines. AEN, fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513.

88. A.É.N. Fonds des Domaines nationaux, n° 352. Dans le contrat de location, il était stipulé que toutes les réparations et l'entretien de la maison étaient à la charge du preneur. Un éventuel incendie était aussi sous la responsabilité du locataire.

elles existaient encore en 1796, leur démolition remonte sans doute au cours du XIX^e siècle, peut-être aux environs de 1810-1820 lors du percement de la rue Pépin.

Le cloître

La cour centrale, nommée aussi *petit jardin* sur les plans, faisait office de cloître. Les trois ailes du couvent l'encadraient et elle était fermée au nord par le mur de clôture. Aujourd'hui, son emplacement a été converti en une « place des Célestines », entourée de trois bâtiments modernes en brique et de l'aile centrale du XVII^e siècle.

L'architecture

L'architecture à Namur aux XVII^e et XVIII^e siècles⁸⁹

Au XVII^e siècle, l'architecture civile namuroise est essentiellement traditionaliste. Le pan de bois, le torchis et le chaume tendent à disparaître dans les demeures aisées, où ils sont remplacés par la maçonnerie alliant brique et pierre. Les règlements urbains imposent d'ailleurs progressivement l'emploi de matériaux durs. Cependant, les couvents, les édifices publics, les hôtels particuliers et les maisons bourgeoises font figures d'exceptions dans le paysage urbain. Les maisons modestes utilisent encore les matériaux périssables, posés sur un soubassement en moellons.

Les fenêtres à croisée sont reliées entre elles par des cordons de pierre. Rares sont les pignons à redents dans le Namurois. Le toit aux versants très inclinés est couvert d'ardoises, souligné par une corniche sur modillons. En ville, les bâtiments sont étroits, mais hauts, contrairement aux habitations rurales. Comme la ville de Liège, Namur est baignée par la Meuse et à ce titre, elle dispose des mêmes matériaux de construction.

L'architecture traditionnelle mosane fait son apparition à Namur avec l'ancienne halle Al Chair, devenue le Musée Archéologique de Namur, bâtie entre 1588 et 1590 par Conrad de Nuremberg et Bastien Sion. La façade côté Meuse alterne brique et pierre, encadrée par des chaînes d'angle de pierre. La bâtière

89. F. COURTOY, *L'architecture civile dans le namurois aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Collection *Mémoires in-4°*, 2^e série, t. 7, fasc. 1), Bruxelles, 1936, p. 9-37. — P. PARENT, *L'architecture des Pays-Bas méridionaux (Belgique et Nord de la France) aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris-Bruxelles, 1926. — J.-P. DE RYCKE, *L'architecture*, dans F. et Ph. JACQUET-LADRIER (Sous la coordination de), *Assiégés et assiégeants au cœur de l'Europe. Namur 1688-1697*, Bruxelles, 192, pp. 202-208.

d'ardoises, autrefois percée de plusieurs rangs de lucarnes, est soutenue par des modillons de bois. La structure des façades de cette architecture semble héritée des maisons traditionnelles à pans de bois.

Après la désastreuse fin d'un XVII^e siècle marqué par les guerres, le règne de Maximilien Emmanuel de Bavière (1711-1714) apporte une période de calme, nécessaire à la reconstruction de la ville, mais également propice aux innovations architecturales⁹⁰. Les édits communaux interdisent les reconstructions en bois, trop facilement inflammables. Si une influence étrangère commence à se faire sentir, les sculpteurs et tailleurs de pierre sont issus du substrat local. Les façades sont divisées par une structure claire. Les bandeaux de pierre et les linteaux soulignent les horizontales, tandis que les piédroits des baies marquent les verticales. Les baies s'agrandissent, séparées par des trumeaux de plus en plus étroits, prenant parfois l'allure d'un pilastre surmonté d'un chapiteau dorique. Les fenêtres à croisée, les ancras disparaissent progressivement.

Toutefois, l'architecture traditionnelle demeure très présente à Namur jusqu'en 1740.

Le couvent des Célestines : une architecture traditionnelle mosane

Conservé et largement documenté par des coupes et des élévations, le couvent des Célestines de Namur est un témoin indubitable de l'architecture traditionnelle mosane⁹¹. Cet édifice allie deux types de matériaux : la brique et la pierre de taille, caractéristiques de ce type d'architecture.

Le soubassement, en pierre bleue, est apparent et particulièrement haut. Aujourd'hui encore, un perron précède l'entrée principale du bâtiment car le soubassement est, comme nous venons de le dire, très épais.

Le bâtiment des Célestines possède des baies à croisées rectangulaires, encadrées de pierre de taille, typiques de l'architecture traditionnelle en région mosane. Les piédroits sont toujours en pierre. Les linteaux sont droits et épais. Seuls trois arcs surbaissés (ill. 12) terminent les trois baies de la façade principale, à gauche, au rez-de-chaussée.

De plus, la pierre bleue souligne la structure du bâtiment par des bandeaux

90. La moitié de la ville fut pratiquement reconstruite après le bombardement de 1704 par les Hollandais.

91. Il était peut-être abusif de le situer dans un courant stylistique, comme l'a fait Philippe Bragard.

92. J-L. LEHAEN, *Recherches sur le style dit « Renaissance mosane »*, Université de Liège, 1987-1988, p. 51.

au niveau des seuils, traverses et linteaux des fenêtres. Selon J.-L. Lehaen⁹², ces cordons seraient purement décoratifs et leur nombre extérioriserait la richesse du propriétaire. Ici, ils sont relativement nombreux, mais ne surchargent pas pour autant la façade. Enfin, la corniche, en pierre de taille également, est creusée en cavet.

La charpente du couvent des Célestines est une charpente à fermes et à pannes contreventée⁹³. Les versants de la toiture sont très inclinés. À l'est, le toit se termine en croupette. Il est recouvert d'ardoises schisteuses comme cela se fait couramment dans l'architecture mosane. Enfin, des nombreuses ancras en Y ponctuent régulièrement les pignons et la façade.

Comme son homologue de Liège-en-Ile peut-être⁹⁴, le couvent des Célestines de Namur prouve sans aucun doute que l'architecture des couvents de Célestines traduit une sobriété extérieure et témoigne de l'emploi d'une architecture traditionnelle locale. Cependant, le soin de la mise en œuvre et des matériaux démontrent la richesse de la communauté religieuse : la construction du couvent aura coûté pas moins de cinq millions de florins, soit l'équivalent du budget annuel de la commune de Namur !

Conclusion

L'ancien couvent des Célestines était un bâtiment encore inconnu voici vingt-cinq ans. Or, pour la première moitié du XVIIIe siècle, c'est l'un des rares témoins de l'architecture civile namuroise encore debout. Cet édifice se situe certes dans l'architecture traditionnelle et en dehors des courants stylistiques ou architecturaux (maniérisme et baroque), mais il est le reflet d'une architecture de qualité indiscutable et de la fortune des Annonciades célestes, fortune conditionnant pour chacune l'entrée dans l'ordre (elles étaient toutes dotées). Par ailleurs, c'est le dernier témoin architectural de l'ordre encore visible en Belgique. Dans les années à venir, nous verrons si un tel bâtiment est exemplatif de l'architecture de l'ordre ou, au contraire, si chaque implantation suivait les modes locales.

93. P. HOFFSUMER, *Les charpentes de toitures en Wallonie*, édité par le Ministère de la Région wallonne, Direction de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Division du Patrimoine, Namur, 1995.

94. Voir notre article paru dans la revue *Leodium*. J. PIRONT, *L'architecture du couvent des Célestines de Liège-en-Ile*, dans *Leodium*, Liège, 2007-2, t. 92, pp. 44-81.